

DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT AUTONOME NEUF CONTRÔLE DE CONCEPTION - RÉALISATION

Objet de la demande

- Installation neuve
 Réhabilitation assainissement dans le cadre de la vente d'un bien immobilier
 Réhabilitation mise aux normes assainissement
 Autre :

Situation et particularités du bien immobilier

COMMUNE :

Adresse :

Complément d'adresse :

Références cadastrales : Section (s) : N° de parcelle(s) :

- Type du bien : Habitation individuelle Nombre de chambres :
- Restaurant Nombre de pièces principales :
- Local industriel Nombre maxi de couverts :
- Autre : Type :

Propriétaire(s) et occupant(s)

Propriétaire de l'habitation :

Remarque : En cas de vente, le propriétaire de l'habitation correspond à l'acquéreur du bien immobilier.

Nom, prénom, raison sociale :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Courriel : @

Procédure à suivre

La procédure de réalisation du nouveau dispositif d'assainissement autonome devra scrupuleusement respecter les étapes suivantes afin d'obtenir la délivrance du certificat de conformité final.

1. **Envoi** du présent document dûment complété et signé et des documents annexes à la communauté de communes au
Service Assainissement 18 Rue de Belfort 68 210 RETZWILLER
2. **Réception**, le cas échéant, de la liste des modifications à apporter à l'installation projetée pour assurer sa conformité aux normes en vigueur,
3. **Contact** des techniciens agréés pour la planification d'une visite afin de vérifier la conformité et la faisabilité du projet sur site.
4. **Réception** de l'avis de faisabilité et de conformité. Démarrage des travaux.
5. **Contact** des techniciens agréés pour la planification des visites de bonne exécution du dispositif (visite à prévoir **obligatoirement** avant remblaiement des éléments constituant la filière d'assainissement),
6. **Délivrance** du certificat de conformité suite aux visites ou le cas échéant, de la liste des modifications à apporter à l'installation réalisée pour assurer sa conformité aux normes en vigueur

Nota :

Les techniciens agréés du **bureau d'études JD BE de Besançon** sont les seuls habilités à réaliser les contrôles.

RENSEIGNEMENTS SUR L'INSTALLATION PROJÉTÉE

Caractéristiques du terrain d'implantation :

- Surface de la parcelle : m²
- Parcelle située en zone inondable : Oui Non
- Pente moyenne du terrain :
- Autre, précisez :

Dispositif de prétraitement prévu :

- Fosse "toutes eaux » Volume : m³
- Ventilation : - ventilation primaire Oui Non
- ventilation secondaire Oui Non
- Autre, précisez :

Dispositif de traitement :

Ouvrages classiques :

- Tranchées d'épandage à faible profondeur
Dimensions :
- Lit d'épandage à faible profondeur
Dimensions :
- Filtre à sable vertical de type : non drainé drainé
Dimensions :
- Tertre d'infiltration de type : non drainé drainé
Dimensions :

Ouvrages à agrément :

- Microstation de type : culture libre culture fixée
Marque, nom commercial :
- Nombre d'équivalent habitant : Numéro d'agrément :
- Dispositif sur média filtrant :
Marque et nom commercial :
- Nombre d'équivalent habitant : Numéro d'agrément :

Rejet des effluents traités (si filière drainée) :

- Rejet en milieu hydraulique superficiel (fossé, ruisseau, réseau communal, rivière, autre) :
Précisez :
- Autorisation du gestionnaire ou propriétaire du milieu récepteur Oui Non
- Rejet dans le sous-sol (tranchées ou puits d'infiltration)
Réalisation d'une étude de sol Oui Non

Adresse :

Ce formulaire dûment complété, signé et accompagné des documents cités doit être retourné au Service Public d'Assainissement Non Collectif dont les coordonnées figurent ci-dessous :

Service ASSAINISSEMENT
18 Rue de Belfort 68 210 RETZWILLER
spanc-assainissement@sudalsace-largue.fr – Tel. : 03.89.25.02.00

Tarifs

Les contrôles sont soumis à facturation. Les tarifs fixés par délibération du Conseil Communautaire en date du 1^{er} décembre 2016, sont les suivants :

Objet	Montant €
CONCEPTION	
Contrôle de conception <= 20 EH	200 €
Contrôle de conception > 20 EH	400 €
Réexamen d'un dossier de conception ayant eu un avis non favorable ou favorable avec réserves	100 €
REALISATION	
Contrôle de réalisation <= 20 EH	180 €
Contrôle de réalisation > 20 EH	200 €
Contre-visite pour la réalisation	110 €
Pénalités	
Absence non justifiée au rendez-vous fixé et annulation hors délai de prévenance prévu au règlement	150 €
Refus de contrôle, en application des articles L.1312-1, L.1312-2 et L.1331-8 du CSP	L'utilisateur paye au minimum le prix qu'il aurait payé s'il avait fait le contrôle et au maximum le double (majoration de 100%)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions et des tarifs applicables et je demande la réalisation d'un contrôle au Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue.

Fait à,

le

Nom, prénom du propriétaire

Ou de son représentant :

Signature :

Informations complémentaires :

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le portail officiel du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement à l'adresse Internet suivante :

<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>

Liste des documents à joindre à la présente fiche de renseignement :

- Une étude des contraintes de la parcelle (superficie disponible, pente, etc.) pour justifier le choix et l'emplacement du dispositif d'assainissement retenu
- La description (coupe, profil) de la filière (collecte, prétraitement, traitement, rejet)
- Un plan de situation de la parcelle 1/25000^{ème}
- Un plan masse du projet de l'installation au 1/500^{ème} sur base cadastrale précisant :
 - La position de l'immeuble et le niveau de sortie des eaux usées,
 - La position du dispositif d'assainissement (prétraitement + traitement) à l'échelle et le rejet vers l'exutoire
 - La position des immeubles voisins,
 - Les aires de stationnement et de circulation de véhicules
 - La présence d'arbre de haute tige,
 - L'emplacement des points d'eau destinés à la consommation humaine
 - Les cours d'eau, fossés,...
 - Le système d'évacuation des eaux de pluie qui doit être **impérativement déconnecté de la filière d'assainissement**
 - Les zones inondables éventuelles
 - Les zones présentant une nappe aquifère à moins d'un mètre de profondeur éventuelles

- Une note de calcul détaillé précisant le dimensionnement des ouvrages de prétraitement et de traitement.
Se référer au Document technique unifié DTU 64.1 pour les méthodes de dimensionnement des différentes filières.
- Une note de calcul détaillé précisant le dimensionnement de l'exutoire en cas d'infiltration (**Etude de sol obligatoire**)
Se rapprocher de la Communauté de Communes pour vérifier si une étude de sol a été réalisée auparavant sur la parcelle concernée par l'installation.
- Un profil détaillé avec indication des pentes de localisation des différents éléments de l'ouvrage. Les informations fournies à cet égard doivent être suffisantes pour permettre à l'installateur de respecter la prescription
- **Autorisation du gestionnaire du milieu récepteur** (si les eaux traitées sont rejetées dans le milieu hydraulique superficiel naturel tel que fossé, réseau communal, ruisseau, ...)
- **Nom du fabricant, référence du produit, et numéro d'agrément en cas d'installation d'un dispositif d'assainissement présent dans la liste officielle publiée au Journal Officiel** (cas des micro-stations, stations compactes...)

Adresse internet de la liste publiée au Journal Officiel :

<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/dispositifs-de-traitement-agrees-a185.html>